

# Port-à-l'Anglais Conseil de Quartier



## ◆ Compte-rendu - Conseil de quartier du 18 octobre 2024

### Le conseil de quartier s'est déroulé en présence de :

- Madame Fabienne LEFEBVRE, Adjointe au Maire référente des conseils de quartier.
- Madame Julie LASSELIN, Cheffe du service relations avec les usagers à la direction voirie-environnement.
- Monsieur Gabriel HOLARD-SAUVY, Chef du service vie de quartier.
- 34 habitants et habitantes

### ORDRE DU JOUR

1. Bilan des actions réalisées aux abords d'école
2. Devenir de la fontaine
3. Règles de stationnement rue Waldeck-Rousseau et ses abords
4. Sécurité des piétons : demande d'aménagement avenue Anatole France et signalétique
5. Questions diverses

---

Le conseil de quartier est ouvert à tous les habitants du quartier. Outil de démocratie, c'est un lieu d'information, de concertation, de proposition et d'initiative qui permet de développer ou restaurer les liens sociaux dans le quartier en assurant des solidarités et en animant la vie citoyenne par l'information et les débats menés. Il participe à la construction de la décision, qui demeure, au final de la responsabilité du conseil municipal. Il permet d'interpeller les élus et l'administration municipale qui s'engagent à donner une réponse motivée, positive ou négative, aux demandes formulées lors des conseils de quartier.

---

### Résumé des échanges

Les échanges du 24 octobre ont porté essentiellement sur :


- Le stationnement rue Waldeck-Rousseau et ses abords
- La voirie aux abords d'écoles


# Port-à-l'Anglais Conseil de Quartier





## AMÉNAGEMENT / URBA


### 1. Bilan des actions réalisées en abord d'école


 Mme LEFEBVRE rappelle que les travaux ont été réalisés à la demande des participants du conseil de quartier des habitants.


 M. HOLARD-SAUVY rappelle les travaux réalisés : l'élargissement du trottoir devant le bar « LE BISTROT À L'ANGLE », et du bar « Les pieds dans le Plat » ; la suppression d'une partie du stationnement rue Pasteur ; une expérimentation de piétonisation de la rue Pasteur aux horaires des entrées et sorties scolaires ; et un réaménagement de la rue Charles Fourier.

 Un habitant remercie la mairie et M. Le Maire de sa réactivité et de la qualité du travail effectué. Cependant, il trouve que la signalisation sur la rue Charles Fourier n'est pas encore suffisante et devrait mieux signaler les écoles dans l'environnement urbain.


 Mme LASSELIN explique que la ville n'a pas pour politique de signaler les écoles en mettant des figurines représentant des enfants ou encore des crayons géants. Cependant la mairie travaille avec un artiste sur le projet « Cyclope » qui vise à décorer les potelets avec les dessins des enfants des différentes écoles, dans le but de signaler les établissements mais aussi de sensibiliser les enfants à la sécurité routière.

 Un habitant fait remarquer qu'une barrière amovible pourrait être envisagée pour la piétonisation de la rue Pasteur.

 Mme LASSELIN indique qu'il est vrai qu'il pourrait être utile d'en installer une. Mais pour l'instant, la piétonisation est à un stade expérimental.


 Un habitant fait remarquer que, dans la rue Pasteur, il manque certains potelets malgré le marquage au sol.


 Mme LASSELIN s'est rendue sur place *a posteriori* et fera installer les potelets manquants.

 Un habitant demande à connaître le coût global de la réalisation des travaux.

 Mme LEFEBVRE indique que les travaux ont coûté 100 000€.


 L'habitant fait remarquer que la somme lui paraît très élevée.


 Mme. LASSELIN confirme le coût élevé des travaux en raison d'aléas durant le chantier.


 Un habitant indique que des automobilistes ont déjà endommagé la barrière provisoire pour la piétonisation à plusieurs reprises, et que rien ne permet de la repérer suffisamment.

# Port-à-l'Anglais Conseil de Quartier





 Mme LASSELIN Informe qu'un panneau pourra être apposé sur la barrière afin d'améliorer sa visibilité.


 Un habitant indique que la barrière est installée trop tard le matin et qu'à ce moment-là une importante partie des enfants de l'école élémentaire est déjà entrée en classe. La raison est que les horaires sont celles de la maternelle il faudrait donc installer la barrière plus tôt.


 M. HOLARD-SAUVY indique que nous en prenons note et allons faire remonter l'information au service compétent.


## 2. Avenir de la fontaine


 M. HOLARD-SAUVY indique que durant la séance du jour, la mairie attend des suggestions des habitants sur ce qui pourrait remplacer la fontaine.


 Mme LASSELIN ajoute qu'en raison de sa dangerosité, elle a elle-même posé à plusieurs reprises des autocollants rouges sur la fontaine indiquant qu'il ne fallait pas jouer dessus.

 Un habitant estime que l'ajout d'autocollants ne peut régler, en soi, le problème. Il estime nécessaire de bloquer physiquement l'accès.


 Mme LASSELIN répond que l'ajout des barrières pourraient se révéler plus dangereux que la situation actuelle, car elles pourraient inciter les enfants à grimper dessus.


 Mme LASSELIN laisse à disposition des habitants des plans de la fontaine et de ses environs pour que les habitants puissent y ajouter des modifications afin de retravailler l'espace conjointement avec la mairie. (Ces plans se trouvent dans l'annexe du compte-rendu, vous pouvez envoyer votre proposition à l'adresse mail suivante [direction.voirie@mairie-vitry94.fr](mailto:direction.voirie@mairie-vitry94.fr)).


 Un habitant propose de mettre des bancs et une table.

 Une habitante propose de végétaliser la fontaine car le quartier manque de végétaux.

 Un habitant demande s'il est possible de démolir la fontaine car elle aurait un statut d'œuvre d'art.

 Mme LEFEBVRE indique qu'après vérification la fontaine n'a pas le statut d'œuvre d'art, ce qui permettrait sa démolition sans démarche réglementaire particulière.

 Un habitant demande s'il serait possible de transformer provisoirement la fontaine en bac à fleurs le temps de faire un travail plus approfondi.


 Mme LASSELIN explique qu'elle a déjà consulté la Direction des Espaces Verts à ce sujet et la réponse a été négative. En effet les conditions nécessaires à une bonne plantation et à son arrosage n'étaient pas réunies.

# Port-à-l'Anglais Conseil de Quartier




## VOIRIE


### 3. Règles de stationnement rue Waldeck-Rousseau et ses abords

 Une représentante du collectif d'habitants de la rue Waldeck-Rousseau et de ses abords prend la parole pour rappeler la problématique de ce dossier. Le collectif s'interroge sur une campagne de verbalisation considérée comme abusive sur les voitures stationnées. Cependant depuis plusieurs décennies, il semble qu'il n'y ait jamais eu de verbalisation pour stationnement abusif, ce qui a ainsi créé un usage quant au stationnement dans cette rue. Malgré l'envoi d'un courrier du collectif à M. ATTAR élu délégué à l'Espace Public et à la police municipale, le collectif d'habitants n'a pas eu de réponse.


Malgré cela M. ATTAR s'est déplacé et a expliqué que le stationnement n'était pas réglementaire dans ces rues car les voies sont à double sens. Le collectif d'habitants, comprenant la problématique, émet le souhait de placer la voie en sens unique et de créer des places de stationnement pour ses habitants. De plus ils souhaiteraient que la ville cesse les campagnes de verbalisations durant la période de transition.


 Mme LASSELIN rappelle que la politique de la ville en matière de stationnement interdit de stationner en dehors des places marquées au sol et donc interdit aussi de stationner sur les trottoirs. La commune cherche à organiser le stationnement dans chaque rue, mais le processus prend du temps car quand le trafic est modifié sur une rue, il modifie le trafic dans les rues alentour.

 Un habitant demande combien de temps prend le processus.


 Mme LASSELIN indique qu'elle ne peut pas donner d'échéances quant à la réalisation de ce processus.


 Mme LEFEBVRE contactera M. ATTAR à ce sujet.

 Un habitant fait remarquer qu'en matière de stationnement il manque des places pour personnes à mobilité réduite.

 Mme LASSELIN rappelle que la Direction de la voirie a doté l'espace public de plus de 300 places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite. Ces places sont réparties sur la Ville selon des critères objectifs de besoins notamment aux abords des bâtiments publics. Elles ne sont pas créées à la demande des administrés.


Un habitant fait remarquer que certains bateaux pavés sont dangereux pour les personnes à mobilités réduites.


 Mme LASSELIN indique que précédemment, la ville laissait toute liberté aux riverains d'aménager les bateaux devant chez eux. Cependant la ville impose aujourd'hui des règles et notamment une uniformisation des matériaux, donc un bitume classique.


 Un habitant fait remarquer que 300 places pour personnes à mobilité réduite n'est pas suffisant selon lui.

# Port-à-l'Anglais Conseil de Quartier



 Mme LASSELIN explique l'enjeu d'équilibre au sujet des places pour personnes à mobilité réduite. Celles-ci étant plus larges et longues que les places standards.


 Un habitant demande depuis combien de temps la ville interdit de stationner en dehors des marquages ?


 Mme LASSELIN indique que cela remonte à au moins 17 ans.

 Un habitant indique un flux important de poids lourds rue Alfred de Musset.

 Mme LEFEVBRE fera remonter à M. ATTAR.

#### 4. Sécurité des piétons : demande d'aménagement avenue Anatole France et signalétique

 Une habitante indique que la circulation et le stationnement lui paraissent dangereux sur les voies Paul Vaillant Couturier et Anatole France.


 Mme LASSELIN rappelle que les voies citées sont des voies départementales. Les élu.es de la ville ont contacté à ce sujet leurs homologues du département.




## DIVERS


#### 5. Questions diverses

##### **Poids lourds rue Charles Fourier**

 Un habitant fait remarquer qu'il y a trop de poids lourds sur la rue Charles Fourier et que la signalétique est insuffisante et inefficace.

 Mme LASSELIN répond que les poids lourds sont autorisés à circuler et stationner uniquement sur certains axes de la commune. Cependant malgré l'interdiction d'accéder à la rue Charles Fourier, il est complexe d'empêcher toutes les incivilités que commettent certains chauffeurs.

##### **Poids lourds rue Pasteur et Pierre Semard**

 Un habitant de la rue Pasteur informe que les camions qui stationnent bloquent la visibilité pour les piétons entre les rues Pasteur et Pierre Semard.

 Mme LASSELIN a transmis à ses collègues pour diligenter une étude.


##### **Construction de la nouvelle mosquée**

 Un habitant demande si la nouvelle mosquée doit être construite aux Ardoines ou à Port à l'Anglais car il a entendu


# Port-à-l'Anglais Conseil de Quartier



des rumeurs qui l'informaient de la construction sur le quartier du Port à l'Anglais.

 Mme LASSELIN indique que le permis de construire a été délivré pour les Ardoines.


## Insécurité dans le quartier

 Un habitant se plaint de l'insécurité dans le quartier. Selon lui, deux pharmacies ont été cambriolées et les boîtes aux lettres sont régulièrement vandalisées.

## Conteneurs à vêtements qui débordent

Nous avons fait remonter au service compétent qui contactera le prestataire privé.

## ANNONCE DE VOTRE ELUE DELEGUÉE À LA CONCERTATION DE PROXIMITÉ

 Sandra BAHRI, l'élue déléguée à la concertation de proximité annonce aux habitants que la prochaine rentrée verra l'instauration d'un observatoire des conseils de quartier dans le but d'améliorer la qualité de leur fonctionnement.

Trois axes de réflexion seront abordés avec les habitants : la communication, l'inclusivité et les méthodes de concertation, thématiques qui seront débattus lors de 4 grandes rencontres à l'Hôtel de Ville.

**Les réponses aux questionnements qui sont manquantes dans cet écrit, seront données dans les prochains comptes rendus au fur et à mesure de leur instruction.**